

## Plan de sécurité et de protection de la santé pour les travaux courts et la maçonnerie client selon l'art. 4 OTConst

### I Données du projet

#### Adresse du chantier

Nom:		Rue:	
CP:		Lieu:	


#### Responsable du chantier- CT

Nom:		Tél:	
------	--	------	--


### II Réglementation extraordinaire, instructions


Applicable	Mesures nécessaires	Spécifications
<input type="checkbox"/>	Réglementations spécifiques, instructions (MO, propriétaire/exploitant des installations)	

### III Formations requises art. 8 OPA




Applicable	Mesures nécessaires	 Spécifications
<input type="checkbox"/>	<u>Utilisation de plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)</u>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<u>Utilisation des équipements de protection individuelle antichute</u>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<u>Utilisation des grues de chargement de camions</u>	<input type="checkbox"/>

### IV Mesures

Applicable	Mesures nécessaires	 Spécifications
<input type="checkbox"/>	Substances particulièrement dangereuses pour la santé <u>art. 32 OTConst</u>	
	Le diagnostic des polluants a été fait (Amiante, PCB etc.)	<input type="checkbox"/>
	Les travailleurs et le MO sont informés des résultats de l'expertise de la pollution.	<input type="checkbox"/>
	L'assainissement du site est effectué.	<input type="checkbox"/>

Applicable	Mesures nécessaires		Spécifications
<input type="checkbox"/>	<b>Travaux présentant un risque « de » ou « à travers » des éléments</b>		
	Pour les travaux présentant un risque de chute $\geq 2.00\text{m}$ , des PIRL, des ponts de travail, des échafaudages roulants, des plates-formes élévatrices ou d'autres équipements de travail appropriés sont disponibles.	<input type="checkbox"/>	
	Pour les travaux de courte durée avec une hauteur de chute de $\geq 2.00\text{m}$ à partir d'échelles portables, des mesures de protection contre les chutes sont assurées <u>art. 21 OTConst</u>	<input type="checkbox"/>	
	Les surfaces, éléments de construction et couvertures non résistants à la rupture sont sécurisés <u>art. 12 OTConst</u>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<b>Approvisionnement en énergie</b>		
	Les prises de courant d'intensité nominale $\leq 32\text{ A}$ pour les appareils mobiles sont protégées par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel avec un courant de déclenchement nominal $\leq 30\text{ mA}$ . <u>art. 31 OTConst</u>	<input type="checkbox"/>	

### V Organisation des premiers secours art. 36 OLT3

Applicable	Mesures nécessaires		Spécifications
	Les travailleurs disposent des numéros d'urgence de la police 117, des pompiers 118, des services de secours 144 et des services de sauvetage les plus proches.	<input type="checkbox"/>	
	Le comportement en cas d'urgence fait l'objet de formations régulières.	<input type="checkbox"/>	
	La trousse de premiers secours est disponible et complète.	<input type="checkbox"/>	
	L'autorisation de travailler seul est évaluée (détermination des dangers).	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
	La surveillance de la personne travaillant seule et l'alerte en cas d'urgence sont assurées.	<input type="checkbox"/>	

### VI Information importante sur le «Plan de sécurité et de protection de la santé»

Le présent plan de sécurité et de protection de la santé est un outil d'aide à la planification des chantiers en ce qui concerne la sécurité au travail et la protection de la santé. Il est présumé que l'entreprise met en œuvre les exigences de la directive MSST et qu'elle a donc mis en place un système de sécurité interne. Cela peut être démontré si l'entreprise met en œuvre une solution de branche certifiée par la CFST (telle que sicuro), une solution par groupe d'entreprises ou type, ou encore une solution individuelle.